

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire.

Madame et Messieurs : FLIELLER Catherine, BOUCHAIN Marie-Agnès, MALARDE Yves-Marie, FLORENTIN Loïc, Adjoint.

Mesdames et Messieurs : BARAT Pol - CAPUT Christine- CASSAGNE Philippe- DURUPT Jacques- LAURENT Anne-Françoise-LEBRUN Stéphanie-NICKLAUS Francine- SCHMIDT Hervé.

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Marie-Alix BAUDRY a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée.

Absente à l'ouverture de la séance, Madame Marie-Madeleine BOULIAN est arrivée à 21h25.

**SECRETARE :** Madame Anne-Françoise LAURENT.

**Date de convocation :** le 16 avril 2014.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 10 avril 2014 aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Fiscalité 2014.
- Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif : participation 2014.
- Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : participation 2014.
- S.M.I.C : demande d'adhésion d'une collectivité.
- SMDEV : extension du réseau électrique- Rue des Terres Rouges.
- Budget Primitif 2014 : Budget Général et Budgets annexes.
- Questions diverses.

#### 2014-04-24-1- Fiscalité 2014.

##### Fixation des taux de fiscalité locale 2014.

Monsieur le Maire, après avis de la commission "Finances", propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2014.

Vu le Code général des Impôts  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit et fixe les taux des taxes locales comme suit :

Taux de taxe d'habitation :	22,00%
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	17,34%
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	24,65%
Taux CFE :	20,84%

#### 2014-04-24-2- Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif : participation 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de la participation communale au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif fixée à 80.00 € pour l'année 2014.
- **DECIDE** d'acquitter celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article 658 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2014.

#### 2014-04-24-3- Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : participation 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de la participation communale au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges fixée à **426,80 €** pour l'année 2014.
- **DECIDE** d'acquitter celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article 6554 du budget communal pour l'exercice 2014.

#### 2014-04-24-4- S.M.I.C : demande d'adhésion d'une collectivité.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par :

- **Le SIVU d'assainissement de la Haute Meurthe.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE POUR** l'adhésion de la collectivité précitée.

**2014-04-24-5- SMDEV : extension du réseau électrique- Rue des Terres Rouges.**

**ELECTRIFICATION RURALE : Extension des réseaux pour alimenter la parcelle de Madame DION.**

Monsieur le Maire présente le projet suivant : extension du réseau électrique pour alimenter les parcelles des Terres Rouges, et en particulier la maison de Mme Dion qui a obtenu un permis de construire.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 6 800,00 € TTC et indique que le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agirait en tant que maître d'ouvrage.

En application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 2 décembre 2009, la participation financière de la commune s'élèverait à 49% de la dépense TTC, ce qui représente la somme de 3 332,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

\*\*\*\*\*

A ce stade de la réunion, Madame Marie-Madeleine BOULIAN est venue rejoindre ses collègues conseillers municipaux.

\*\*\*\*\*

**Budget primitif 2014 : Budget général et Budgets annexes.**

■ **2014-04-24-6- Budget primitif 2014 : Budget annexe eau.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2014 relatif au BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2014 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget annexe Eau** 15 voix pour

■ **2014-04-24-7- Budget primitif 2014 : Budget annexe assainissement.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2014 relatif au BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2014 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget annexe ASSAINISSEMENT** 15 voix pour

■ **2014-04-24-8- Budget primitif 2014: Budget annexe Forêt.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2014 relatif au BUDGET ANNEXE FORET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2014 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget annexe FORET** 15 voix pour

■ **2014-04-24-9- Budget primitif 2014 : Budget annexe site d'aspersion.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2014 relatif au BUDGET ANNEXE SITE D'ASPERSION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2014 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget annexe SITE D'ASPERSION** 15 voix pour

■ **2014-04-24-10- Budget primitif 2014 : Budget annexe lotissement.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2014 relatif au BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2014 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget annexe LOTISSEMENT** 15 voix pour

■ **2014-04-24-11- Budget primitif 2014 : Budget Général.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2014 relatif au BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2014 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget Général** 14 voix pour  
1 abstention (Monsieur Jacques DURUPT)

### **Informations diverses.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la cérémonie des Déportés qui aura lieu le dimanche 27 avril.

Rendez-vous à 10h20 devant la Mairie, la messe ayant lieu à 10h30.

Monsieur le Maire recommande, dans la mesure du possible, d'assister aux cérémonies officielles.

Monsieur THOMAS ne souhaite plus remplir les fonctions de Maître de cérémonie.

Monsieur Jacques DURUPT suggère d'en référer à la prochaine réunion de la Légion Vosgienne afin de pourvoir à son remplacement.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de distribuer, si possible, le flash info avant dimanche compte tenu de cette cérémonie.

Monsieur le Maire apporte une précision concernant les commissions communales : les personnes extérieures au Conseil Municipal, feront partie d'un comité consultatif en rapport avec les différentes commissions.

Monsieur Jacques DURUPT informe le Conseil Municipal que, lors de la cérémonie du 08 mai prochain, un prix sera remis par la Légion Vosgienne aux élèves de 3<sup>ème</sup> du Collège du Pervis afin de les remercier pour leur participation à la cérémonie du 18 juin l'an passé. Ces élèves avaient interprété la Marseillaise et le chant des Partisans.

Monsieur DURUPT précise également que le 1<sup>er</sup> prix du concours scolaire ayant pour sujet la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, a été remporté par plusieurs élèves de la classe de 3<sup>ème</sup>.

Plusieurs panneaux ont été réalisés par les élèves : ceux-ci seront prêtés à l'Association Saône Lorraine afin d'être exposés au musée d'Hennezel.

L'inauguration aura lieu fin mai.

### **Questions diverses.**

De Monsieur Philippe CASSAGNE qui indique que le Pont situé sur la voie de contournement de la départementale 460 à la Mause, est en très mauvais état (affaissement de la voûte) : que va-t-on faire ?

Monsieur Yves-Marie MALARDE, Adjoint responsable des travaux rappelle qu'un arrêté a déjà été pris pour interdire la circulation sur ce pont. Toutefois, un enrochement est prévu à l'entrée de cette voie, qui empêchera les véhicules de circuler mais laissera la possibilité aux piétons et aux vélos de l'emprunter.

### **Questions du public.**

De Monsieur Jean-Luc CORNEVIN qui indique que les jardinières accrochées sur certains ponts peuvent gêner le passage des piétons étant donné l'étroitesse des trottoirs à certains endroits.

Monsieur CORNEVIN signale également la dégradation des trottoirs situés en haut de la Rue de la Perche.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 00h00.